

Aperçu de l'aide publique au développement (APD) liée au climat

Constats

- En 2018-19, 27 % de l'aide publique au développement (APD) bilatérale émanant des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) poursuivaient des *objectifs climatiques*.
- Sur l'ensemble des activités liées au climat financées par l'APD bilatérale, 45 % avaient des objectifs d'*atténuation du changement climatique*, 25 % avaient des objectifs d'*adaptation au changement climatique* et 30 % poursuivaient *les deux* objectifs.
- Un tiers de ces activités soutient l'action climatique à titre d'objectif *principal*. Pour les deux tiers restants, l'action climatique constitue un objectif *significatif* (secondaire).
- L'Asie est la principale région bénéficiaire (40 % du total), suivie de l'Afrique (26 %).

Pour plus d'informations et pour toute observation, question ou demande, veuillez contacter :

Julia Benn, Cheffe d'équipe : Julia.Benn@oecd.org

Giorgio Gualberti : Giorgio.Gualberti@oecd.org

Sandie Xu : Sandie.Xu@oecd.org

Participez à la discussion : @OECDdev

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont avancés ne reflètent pas nécessairement les points de vue officiels des pays Membres de l'OCDE. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. La publication du présent document a été avalisée par Jorge Moreira da Silva, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement.

Veuillez citer ce document comme suit : OCDE (2022) « Aperçu de l'aide publique au développement liée au climat », OCDE, Paris.

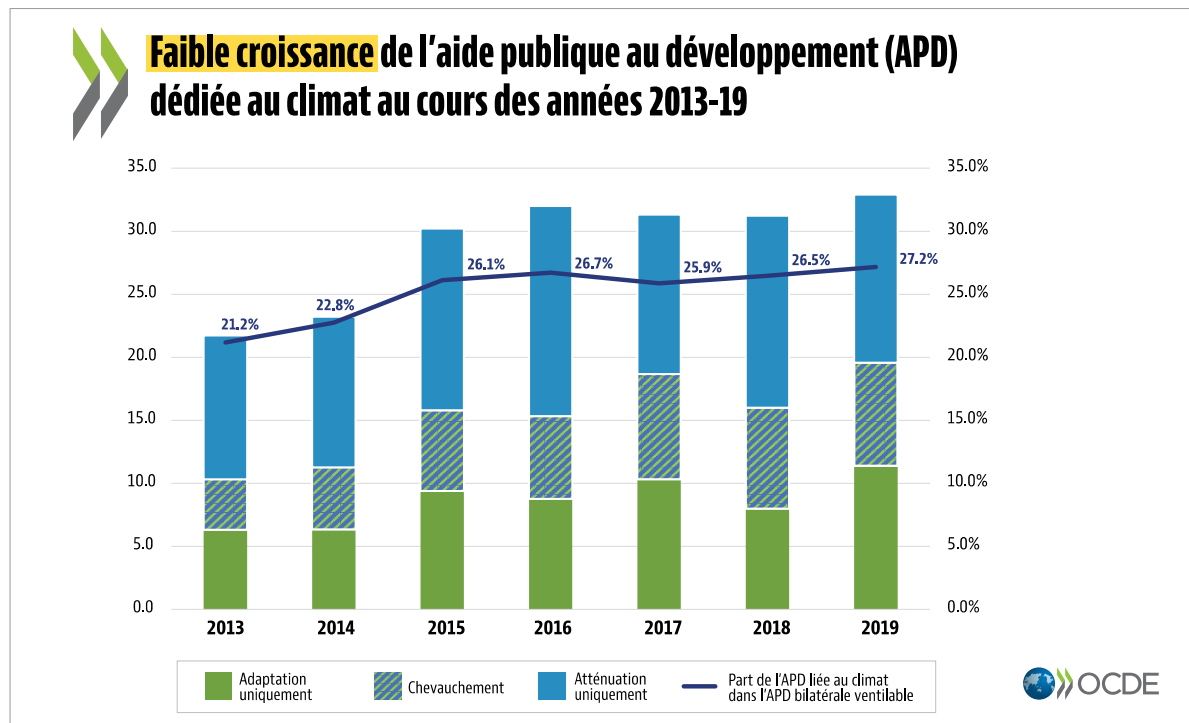
Le présent document est également disponible dans la base de données des documents de l'OCDE, sous la cote DCD(2022)4.

Définition de l'aide publique au développement (APD) pour le climat

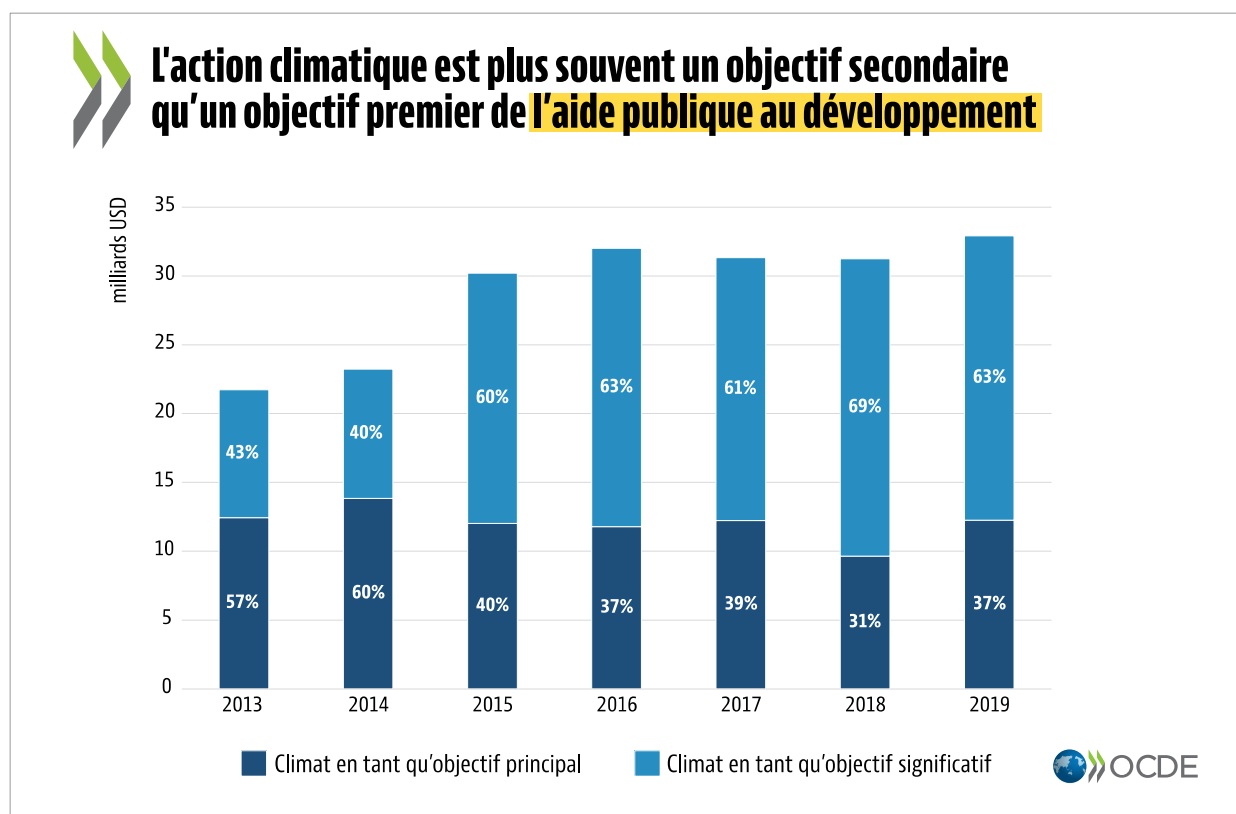
Cet aperçu présente des données relatives à l'APD bilatérale de membres du CAD ciblant des objectifs liés au changement climatique. L'APD bilatérale liée au climat offre un soutien aux activités qui poursuivent des objectifs d'*adaptation* au changement climatique ou d'*atténuation* du changement climatique, ou *les deux objectifs*. L'OCDE collecte et publie des données ayant trait à ces activités depuis le début des années 2000 à l'aide de la méthodologie des « marqueurs Rio », qui distingue entre les activités de coopération pour le développement ayant pour objectif *principal* (premier) l'adaptation au changement climatique ou son atténuation, et les activités dont l'objectif d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de celui-ci est *significatif* (secondaire).

La catégorie plus large correspondant au *financement du développement* lié au climat -- pour lequel l'OCDE collecte et publie également des données chaque année -- inclut d'autres apports bilatéraux (qui ne relèvent pas de l'APD), des financements multilatéraux du développement, le soutien philanthropique et des financements privés mobilisés grâce à des interventions du secteur public.

Tendances de l'APD bilatérale liée au climat

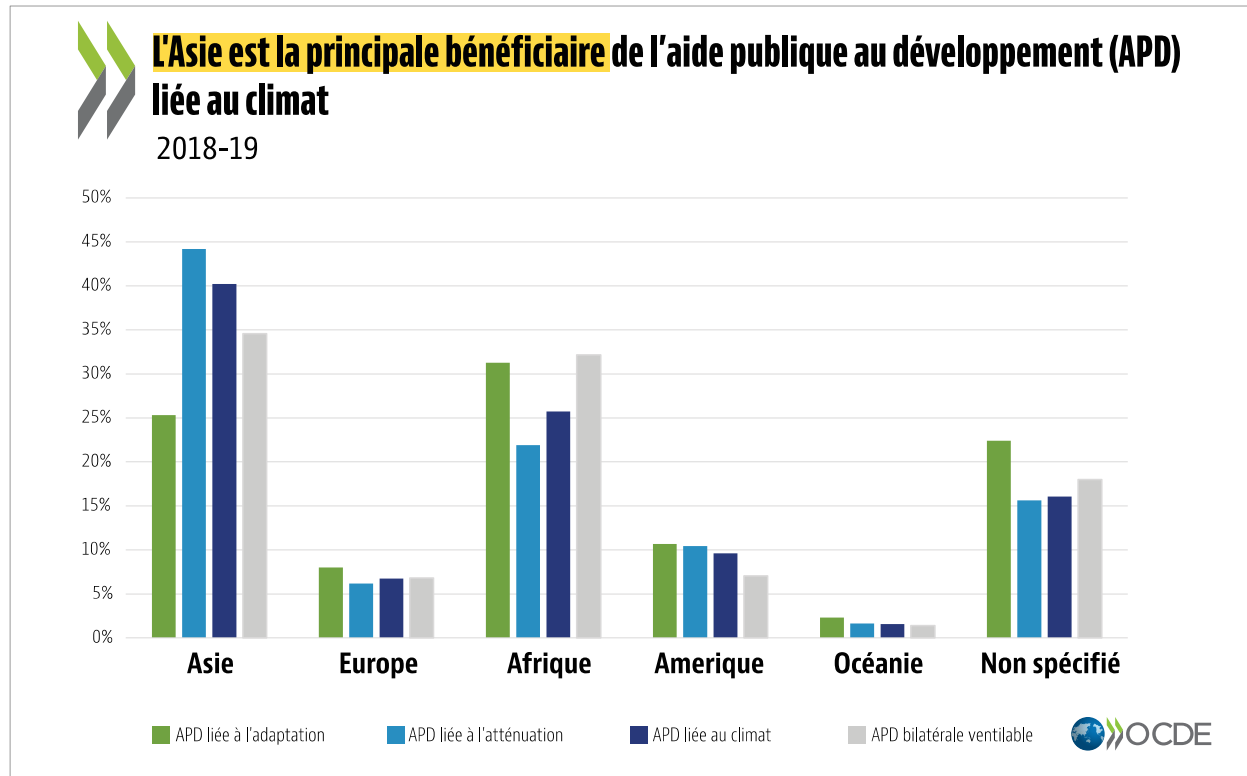


En 2019, 27.2 % de l'ensemble de l'APD bilatérale avaient des objectifs climatiques (33 milliards USD), soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Au cours des années 2018-19, 45 % de ces fonds en rapport avec le climat poursuivaient des objectifs d'atténuation du changement climatique, 25 % avaient des objectifs d'adaptation au changement climatique, et 30 % poursuivaient les deux objectifs, ce qui représente une distribution stable depuis 2015.



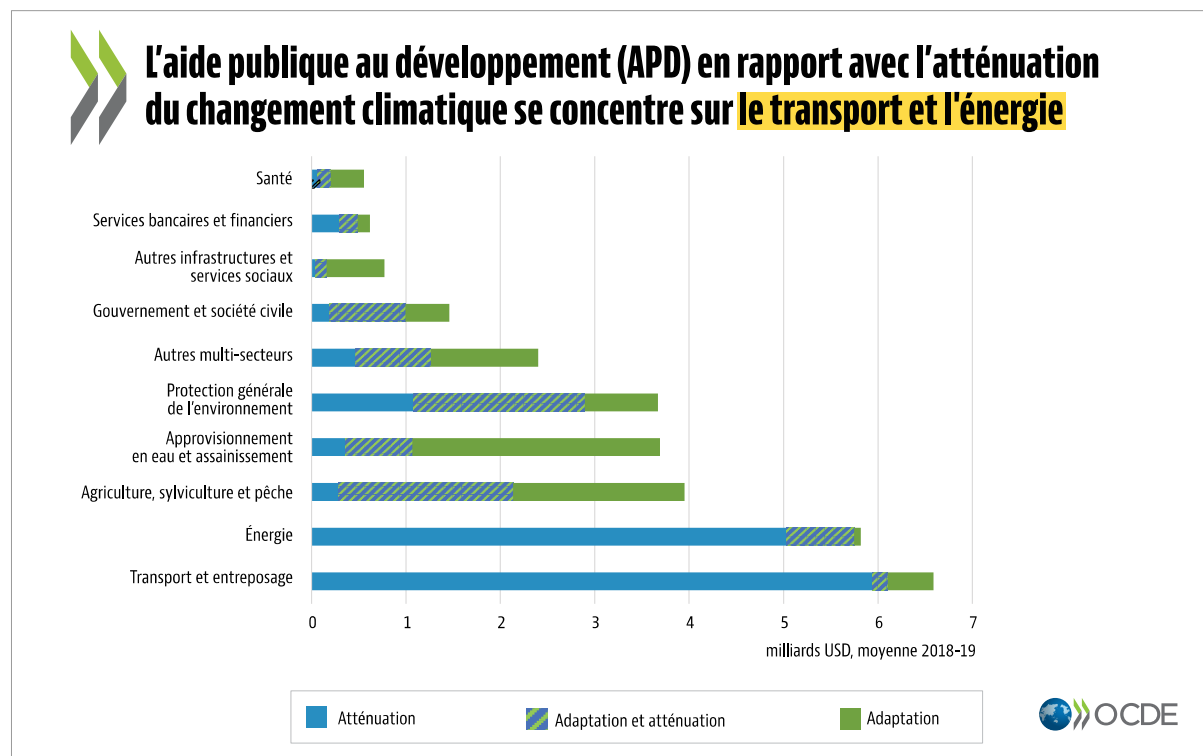
Un tiers de l'APD liée au climat soutient l'adaptation ou l'atténuation comme objectif *principale* (c'est-à-dire comme but premier) de l'activité (34 %, moyenne 2018-19). Les deux tiers de l'APD relative au climat incluent l'adaptation au changement climatique ou son atténuation en tant qu'objectifs *significatifs* (secondaires), c'est-à-dire que des considérations d'adaptation ou d'atténuation sont incluses dans des projets de plus grande envergure qui poursuivent des objectifs de développement multiples. Ce phénomène est généralement désigné par l'expression « alignement sur le changement climatique, ou intégration du changement climatique ». La part d'APD liée au climat marquée comme *significative* a connu une croissance modérée depuis 2015. Cela vaut particulièrement pour l'APD relative à l'adaptation au changement climatique, plus souvent marquée comme *significative* que l'APD liée à l'atténuation du changement climatique (73 % et 61 % respectivement en 2018 et 2019, ne figurant pas dans le graphique).

Qui sont les bénéficiaires de l'APD bilatérale liée au climat ?



En 2018-19, l'Asie a absorbé 40 % de l'APD bilatérale totale relative au climat, une part plus importante encore de ce chiffre se rapportant spécifiquement à l'atténuation (46 %). En revanche, l'Afrique n'a reçu que 26 % de l'APD bilatérale totale liée au climat, une proportion bien plus modeste que sa part dans l'APD bilatérale mondiale (32 %), avec l'adaptation pour objectif principal.

Quels secteurs l'APD bilatérale liée au climat cible-t-elle ?



Le soutien à l'*atténuation* domine dans les secteurs les plus susceptibles d'abaisser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), tels que le transport et l'énergie. L'appui à l'*adaptation* se concentre davantage sur les secteurs qui sont étroitement liés à l'écosystème, comme l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Qu'est-ce qui est considéré comme une aide publique au développement liée au climat ?

Pour rendre compte de l'aide publique au développement bilatérale qu'ils octroient en matière climatique, les membres du CAD utilisent la méthodologie des *marqueurs Rio* depuis le début des années 2000, comme le font un certain nombre d'autres apporteurs bilatéraux et multilatéraux. Quant aux banques multilatérales de développement (BMD), qui transmettent aussi des données à l'OCDE, elles ont recours à la méthodologie des *composantes climatiques*. Les méthodologies des composantes climatiques et des marqueurs Rio ont des portées et des méthodes de comptabilisation différentes, mais les définitions de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique sur lesquelles s'appuient ces deux méthodologies sont étroitement liées.

Notification avec les marqueurs Rio

La méthodologie des marqueurs Rio donne une indication du degré d'intégration des considérations climatiques dans les portefeuilles d'activités de la coopération pour le développement. L'APD identifiée avec les marqueurs Rio est communément désignée comme *APD liée au climat*.

La méthodologie des marqueurs Rio s'appuie sur un système de notation à trois valeurs :

- « Principal » (2) lorsque l'objectif (atténuation du changement climatique ou adaptation au changement climatique) est explicitement énoncé comme jouant un rôle fondamental dans la

conception de l'activité ou dans sa motivation première.

- « Significatif » (1) lorsque l'objectif (atténuation du changement climatique ou adaptation au changement climatique) est explicitement mentionné mais ne constitue pas le moteur fondamental ou la motivation principale pour le réaliser.
- « Non orienté vers l'objectif » (0) signifie que l'activité a été examinée mais qu'il a été déterminé qu'elle ne ciblait pas l'objectif (atténuation du changement climatique ou adaptation au changement climatique) de manière significative.

Les marqueurs Rio s'appliquent à l'ensemble des activités, c'est-à-dire que la note accordée s'applique à toutes les composantes d'une activité, dont certaines peuvent être davantage orientées vers le climat que d'autres. C'est la raison pour laquelle ces marqueurs sont considérés comme étant de nature plus descriptive que strictement quantitative : ils permettent de quantifier approximativement le financement du développement qui cible les objectifs climatiques, l'atténuation au changement climatique, l'adaptation à celui-ci, ou les deux.

Les marqueurs Rio peuvent être notifiés sur l'APD *ventilable*, une sous-catégorie d'APD qui exclut certains secteurs lesquels, conformément aux règles du CAD, ne sont pas éligibles aux notifications liées au climat, comme par exemple l'allègement de la dette ou les frais administratifs. Les données utilisées dans cet aperçu excluent également les activités qui concernent le charbon.

Notification relative aux composantes climatiques

La méthodologie des composantes climatiques recense les composantes d'un projet qui contribuent directement à l'adaptation et/ou l'atténuation, ou qui en font la promotion. Il s'agit d'une mesure quantitative exprimée en USD. Les composantes sont calculées conformément aux documents *Common Principles for Climate Adaptation Finance Tracking* et *Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking*. Les données utilisées ci-dessus ne comprennent pas le financement climatique multilatéral. L'OCDE met à disposition en ligne les données des BMD au niveau de l'activité, à côté des données des marqueurs Rio (voir ci-après).

En quoi les données des marqueurs Rio sont-elles liées à l'objectif des « 100 milliards USD » ?

Initialement défini lors de la COP15 de la CCNUCC qui s'est tenue à Copenhague en 2009, l'objectif que se sont fixé les pays développés de fournir et mobiliser 100 milliards USD par an en faveur de l'action climatique dans les pays en développement devait être réalisé en 2020 et doit se prolonger jusqu'en 2025.

L'OCDE publie des [tendances agrégées](#) du financement climatique annuel fourni et mobilisé par les pays développés en faveur des pays en développement à l'appui de l'objectif des 100 milliards USD, conformément aux modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées dans le cadre d'interventions publiques acceptées par l'ensemble des pays à l'occasion de la COP24.

La méthodologie permettant de calculer le financement climatique à l'appui de l'objectif des 100 milliards USD utilise non pas les données bilatérales des marqueurs Rio soumises à l'OCDE, mais les données bilatérales du financement climatique transmises directement à la CCNUCC.

Données complémentaires sur le financement en faveur de l'action climatique sur [oecd.org](#)

Outre l'APD émanant des membres du CAD, l'OCDE collecte, publie et met à jour régulièrement un large éventail de données relatives au financement du développement lié au climat, notamment :

- Autres apports du secteur public (AASP) provenant des membres du CAD : activités bilatérales non concessionnelles ou non liées au développement
- Apports bilatéraux émanant d'apporteurs non membres du CAD : activités bilatérales concessionnelles (qui s'apparentent à l'APD) et non concessionnelles ou non liées au

développement (similaires aux AASP)

- Fondations philanthropiques : apports concessionnels provenant de fondations philanthropiques privées
- Financement multilatéral du développement émanant d'institutions ayant mis en œuvre la méthodologie des marqueurs Rio (notamment certaines agences des Nations Unies)
- Composantes climatiques des activités déclarées par les banques multilatérales de développement (BMD) et d'autres institutions multilatérales utilisant la méthodologie commune des BMD

Les données, outils de visualisation et ressources méthodologiques sont disponibles en consultant les liens suivants :

VUE D'ENSEMBLE	https://oe.cd/development-climate
BASE DE DONNÉES	https://stats.oecd.org
VISUALISATION DES DONNÉES	https://www.oecd.org/dac/environment-development/rioconventions.htm